

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSEE :

Mme Pierrette ESQUIEU, **Conseillère Municipale**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

03 – 18 juin 2020

3. Création d'emplois occasionnels sur les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) pour l'année scolaire 2020/2021

Rapporteur : Mme ROLLET.

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement des ALAE pour l'année 2020,

Considérant l'obligation de respecter les taux d'encadrement,

Considérant les engagements pris par la commune dans le cadre du PEDT,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la création d'emplois d'occasionnels d'animation selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

SERVICE ENFANCE

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 27 août au 28 août 2020	7	Intervenant ALAE	Réunion de préparation	2 jours x 7h00
Du 01 septembre 2020 au mardi 06 juillet 2021	4	Intervenant ALAE	Animation sur le temps périscolaire de 15h45 à 18h15 Réunion d'équipe hebdomadaire (1h00)	11h00
Du mardi 01 septembre 2020 au mardi 06 juillet 2021	3	Intervenant ALAE	Animation sur le temps périscolaire de 11h45 à 14h00 et de 15h45 à 18h15 Réunion d'équipe hebdomadaire (1h00)	20h00

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents et signer les contrats et les éventuels avenants.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet l'année en cours.

Pour copie conforme
Moissac le 19 juin 2020

Le Maire,


 Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :